

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 94-0299/PR/ISERST approuvant la Délibération n° 93-001 du 27 décembre 1993 du conseil administration arrêtant les comptes financiers et le Milan de l'exercice 1992.

n° 94-0299/PR/ISERST

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
18 avril 1994

Numéro JO
n° 8 du 30/04/1994

Date du numéro
30 avril 1994

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est approuvée la délibération n° 93-01 du 27 décembre 1993 du conseil d'administration de l'ISERST arrêtant les comptes financiers et le bilan de l'ISERST de l'exercice 1992 comme suit : — en recettes 181.965.114 — en dépenses 188.014.456 — soit un résultat déficitaire de 6.049.342 FD (six millions quarante neuf mille trois cent quarante deux francs Djibouti). Cet excédant ramènera le report à nouveau un solde débiteur de 27.457.809 FD.